

# Avis public

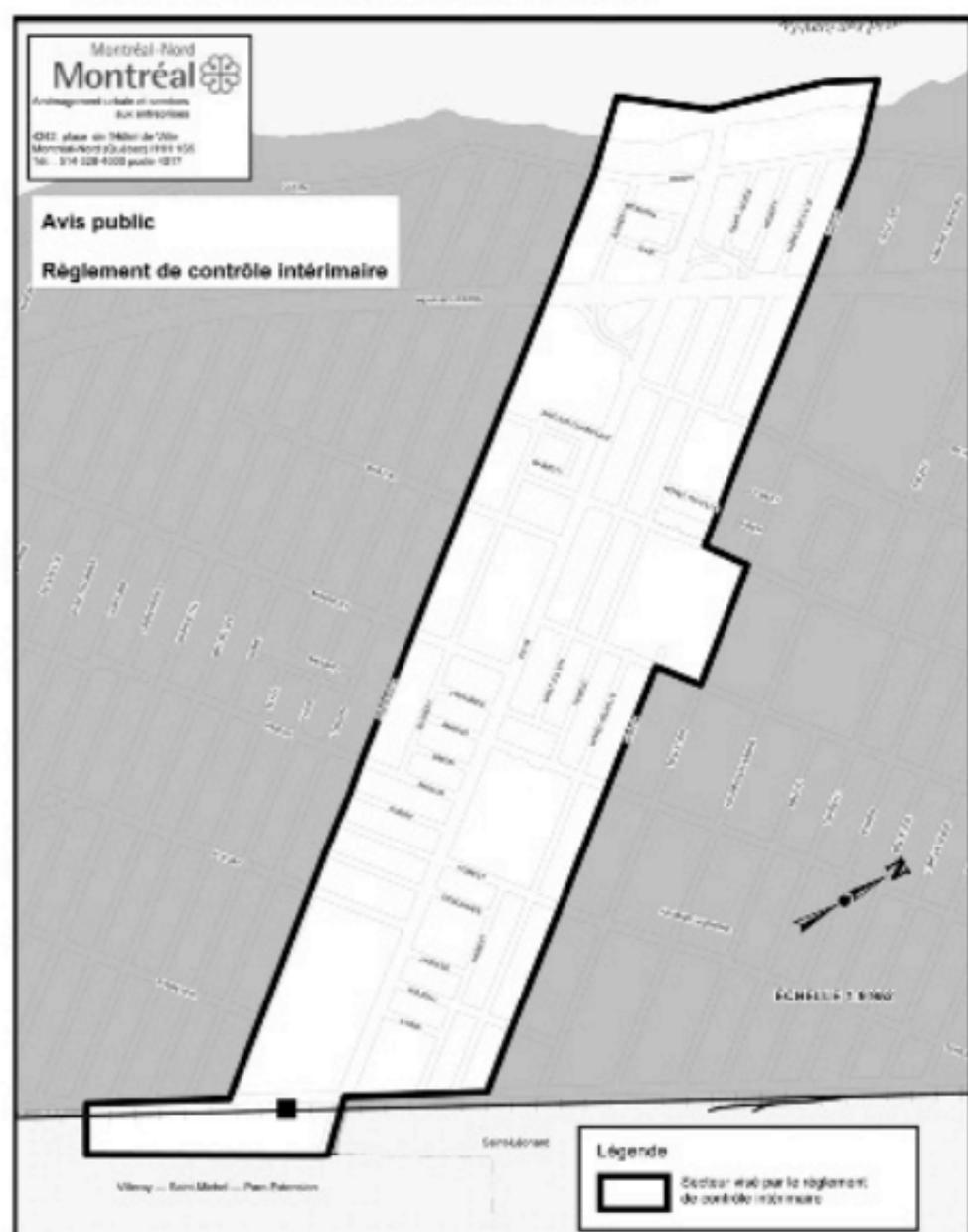
Montréal-Nord

# Montréal

## **RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO CA13 10 140**

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées, de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Saint-Léonard que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 9 avril 2013, la résolution de contrôle intérimaire numéro CA13 10 140 dont l'effet est d'interdire dans le secteur décrit au croquis ci-dessus :

- la construction de tous nouveaux bâtiments;
- l'agrandissement de tous bâtiments existant;
- les opérations cadastrales visant à subdiviser les lots existants de plus de 3000 mètres carrés;
- les opérations cadastrales visant le remembrement de lot existant.



La résolution de contrôle intérimaire numéro CA13 10 140 peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4243, rue de Charlevoix, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h.

FAIT À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord,  
ce 16 avril 2013

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement